



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 27 OCT. 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

Direction de la commande
publique
AB/CT/MT
2025-452

OBJET : Marché à Procédure Adaptée – Acquisition de produits pharmaceutiques pour l'ensemble des services de la ville de Soisy-sous-Montmorency et du CCAS - Relance. Marché M25023

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L1111-3 et 4, L 2120-1, R 2121-1 à 4, L 2123-1, R 2123-1 à 7, R 2162-1 à 6 et R 2162-13 et 14,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences de prestataires extérieurs aux fins d'acquérir des produits pharmaceutiques pour l'ensemble des services de la ville de Soisy-sous-Montmorency et du CCAS.

CONSIDERANT qu'en vue de répondre à ce besoin, une procédure adaptée a été mise en œuvre par le biais d'un accord-cadre multi-attributaire à bons de commande.

CONSIDERANT que dans le cadre de cette procédure, une demande de devis a été transmise par voie électronique le 10/10/2025.

CONSIDERANT qu'à la date limite de remise des offres, le 22 octobre 2025 à 12h00, 2 plis ont été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

CONSIDERANT les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

4

DECIDE

Article 1 : De signer le marché intitulé « Acquisition de produits pharmaceutiques pour l'ensemble des services de la ville de Soisy-sous-Montmorency et du CCAS » comme suit :

Nom et adresse de l'entreprise	Montant du Bordereau de simulation en € HT	Montant maximum en € HT pour la durée totale du marché	Délais de livraison
La Grande pharmacie du Marché - 18 rue Carnot - 95230 Soisy-sous-Montmorency	14 224.08 € HT	88 000	15j maximum
Pharmacie de la Mairie – 10 avenue du général de Gaulle – 95230 Soisy-sous-Montmorency	13 275.86 € HT		De 1 à 15j

Article 2 : Le présent marché est passé pour une durée de 2 ans fermes à compter de sa date de notification.

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget de la ville et du CCAS.

Article 4 : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans les cahiers des clauses particulières (CCP).

Article 5 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency.

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le

27 OCT. 2025

Le Maire,

Vice-président délégué du Conseil départemental,



LUC STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 27 OCT. 2025

Mis en ligne/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

28 OCT. 2025

28 OCT. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.